

3A ASSURANCES
Société à responsabilité limitée au capital de 936 747,25 euros
Siège social : 72 B RUE JULES AUBER,
97400 SAINT-DENIS
353 366 321 RCS SAINT-DENIS DE LA REUNION

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 19 NOVEMBRE 2024**

*L'an deux mille vingt-quatre,
Le 19 novembre,
A 09 heures 00,*

Les associés de la **société 3A ASSURANCES**, société à responsabilité limitée au capital de 936 747,24 euros, divisé en 61 426 parts de 15,25 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents ou représentés :

- **Madame Carole JOLY,**
 - titulaire de 5 338 parts sociales en pleine propriété,
 - titulaire de 4898 parts sociales en nue-propriété,
- **Madame Catherine JOLY,**
 - titulaire de 5 337 parts sociales en pleine propriété,
 - titulaire de 4 898 parts sociales en nue-propriété,
- **Madame Régine JOLY,**
 - titulaire de 4 parts sociales en pleine propriété,
 - titulaire de 9 796 parts sociales en usufruit,
- **Monsieur Fabrice Didier RENE,**
 - titulaire de 36 084 parts sociales en pleine propriété,
- **La Société MARIE MOREL HOLDING (2MH) représentée par sa gérante, Madame Marie MOREL,**
 - titulaire de 4 866 parts sociales en pleine propriété,
- **Madame Marie MOREL,**
 - titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Fabrice RENE**, cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport établi par la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,
- le projet des statuts à jour de la Société.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, décide, d'une part, de supprimer le dernier alinéa de son objet social actuel (« *Toutes opérations de courtage, d'intermédiaire, de représentation et de commissionnement.* ») et, d'autre, part, de remplacer celui-ci par un dernier alinéa dédié à l'exercice de l'activité de courtage accessoire d'assurances.

En conséquence, l'Assemblée Générale modifie l'article 2 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 2 - OBJET »

La Société a pour objet social :

- *L'exercice de la profession d'agent général d'assurances tel que défini par le Code des Assurances ;*
- *L'exécution du ou des mandats qui lui sont ou seront confiés à ce titre et des activités qui en découlent directement ou indirectement ;*
- *L'exercice de l'activité de courtage accessoire d'assurances.*

Le reste de l'article demeure inchangé. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

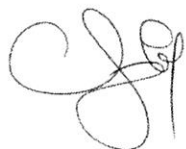
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Madame Carole JOLY
Associée & gérante



Madame Catherine JOLY
Associée



Madame Régine JOLY
Associée



Monsieur Fabrice RENE
Associé & gérant



La Société **MARIE MOREL HOLDING (2MH)**
Associée
représentée par sa gérante, **Madame Marie MOREL,**

Madame Marie MOREL
Associée & gérante

